

**Séance du Mardi 20 novembre 2018****L'an DEUX MILLE DIX HUIT, et le mardi VINGT NOVEMBRE à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de LOUVERGNY, Commune déléguée de Bairon et Ses Environs, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

**Présents** : M. Benoît SINGLIT, M. Guillaume QUEVAL, M. Éric POUCKET, Mme Agnès BÉGNY, M. Julien BUHOT, M. Gérard DEGLAIRE, M. Eric DUCHENE, M. Régis FIN, M. David GROUD, M. Jean-Pierre LELARGE, Mme Joëlle MARNIQUET-ROBERT, Mme Carol PAILLARD, Mme Evelyne POISSON, Mme Peggy SEMBÉNI.

**Absents excusés** : M. Bernard BIENVENU, M. Olivier CAMUSET, Mme Mélanie CARPENTIER, M. Daniel CULOT, M. Jean-Marie DEGLAIRE, M. Etienne ÉMON, M. Francis JACOTTIN, Mme Marie-Odile MASLACH, Mme Corinne OGÉ, M. Olivier SANTERRE, Mme Valérie TASSOT.

**Pouvoirs** : M. Olivier SANTERRE **donne pouvoir** à Mme Agnès BEGNY  
M. Olivier CAMUSET **donne pouvoir** à Mme Peggy SEMBENI  
Mme Marie-Odile MASLACH **donne pouvoir** à M. Guillaume QUEVAL

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BEGNY et M. Guillaume QUEVAL

**Date de la convocation** : 15.11.2018

**Date d'affichage de la convocation** : 15.11.2018

-----\*-----\*-----\*-----

La lecture du procès-verbal de la réunion précédente, le 17 octobre 2018 n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve. Le maire énonce l'ordre du jour et propose l'ajout de deux points supplémentaires : Créances éteintes et Convention SEGILOG, l'assemblée accepte l'ordre du jour et le maire ouvre la séance.

-----\*-----\*-----\*-----

**Tarifs eau/assainissement et redevances 2019**

Les prix doivent être fixés avant le 31 décembre 2018. Les tarifs votés ne concernent que la commune de Le Chesne, les communes déléguées de Louvergnny et des Alleux ayant transmis la compétence au SIAEP de leur secteur. Etant donné les résultats financiers et le fait qu'il n'y ait pas eu d'évènement particulier justifiant une augmentation, le Maire propose que les tarifs en vigueur en 2018 soient maintenus pour 2019. A savoir, pour la partie communale :

<b>-m3 eau :</b>	1,20 €/m3	(même tarif que 2018)
<b>-maintenance compteur d'eau :</b>	25 €/an	(même tarif que 2018)
<b>-part variable assainissement collectif :</b>	1,30 €/ m3	(même tarif que 2018)
<b>-part fixe assainissement collectif :</b>	50 €/an	(même tarif que 2018)

pour la part des redevances perçues et reversées par la commune à l'Agence de l'eau Rhin/Meuse, l'Agence de l'eau Rhin/Meuse notifie les tarifs suivants à appliquer à compter du 01.01.2019 :

<b>Redevance pour pollution domestique :</b>	0,35 € / m3	(tarif 2018 : 0,35 €/m3)
<b>Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :</b>	0,233 € /m3	(tarif 2018 : 0,233 €/m3)

L'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

**Dossier DETR 2019 :**

Le conseil est invité à délibérer pour valider les dossiers de demande qui seront déposés au titre de la DETR 2019. Le Maire soumet et expose les dossiers éligibles qui pourraient être retenus dans le cadre de cette dotation.

- **Défense incendie, route de Lametz :**

A Le Chesne, le secteur de la route de Lametz, à partir de chez M. Y. MARCHAL jusque chez M. G. CHARBONNIER n'est pas couvert par la défense incendie. Les devis des années précédentes ont été actualisés car les normes des pompiers évoluent. Il est possible d'envisager la solution d'enterrer une réserve de 120m<sup>3</sup> dans une propriété privée. Le réseau d'eau passant à proximité permettrait d'alimenter cette réserve. Le coût estimé des travaux pour l'installation de la réserve est de 74041 €, le raccordement est évalué à 5223 €. Le coût total HT de l'opération se monte à 79 264 €.

#### **- Voirie**

En principe, les dossiers voirie ne sont pas éligibles à la DETR. Cependant, suite aux intempéries du mois de juin, des dossiers ont été déposés. Les travaux de la Route de Terron aux ALLEUX ayant été faits en urgence, ils ne sont plus considérés par la préfecture comme subventionnables (car réalisés sans autorisation préalable).

Le préfet propose de déposer un autre dossier et il s'engage autoriser une demande de DETR pour ces dossiers. Les travaux de réhabilitation de la rue du Gué à Louvergny (13006€) et de bitume de la route de Terron (2250€) pourraient être proposés.

De plus, un courrier de la région GRAND EST nous annonce que notre commune a été classée en secteur catastrophe naturelle pour les événements climatiques du mois de juin. Un fond exceptionnel pour les communes sinistrées est créé. Notre commune est éligible à une subvention exceptionnelle à hauteur de 20% plafonnée à 20.000 €.

Le maire propose de déposer ces dossiers où la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50% sur 15.000 € au lieu de 30%.

Après échanges, le conseil autorise le Maire à réaliser les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR et au titre des communes sinistrées. Il est autorisé à signer tous documents en relation avec ces demandes.

#### **Prévisions d'autorisation budgétaire à hauteur de 25% des crédits ouverts année N-1 (investissements)**

Pour permettre de payer les dépenses d'investissement de 2019, dans l'attente du vote du budget, le conseil doit délibérer pour autoriser le paiement à hauteur de 25 % des crédits engagés l'année précédente. L'autorisation est accordée par le conseil à l'unanimité.

#### **Désignation des délégués PLUI**

Dans le cadre des de la construction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, chaque commune est invitée à désigner deux délégués pour assister à la réalisation des travaux aboutissant au zonage (Urbanisme / Artisanat / Loisirs) des différentes communes de l'intercommunalité (2C2A).

En principe deux délégués sont désignés par commune. Dans notre cas, il serait judicieux de maintenir un représentant pour les communes de Louvergny et Les Alleux et deux pour Le Chesne. Après échanges avec les membres présents, les candidats sont désignés comme suit :

- LOUVERGNY : Eric POU CET
- LES ALLEUX : Guillaume QUEVAL.
- LE CHESNE : Benoit SINGLIT et Gérard DEGLAIRE

#### **Organisation soirée des vœux du Maire**

La traditionnelle cérémonie des vœux sera reconduite. Elle est organisée le vendredi 11 janvier 2019 à 20h00, le conseil donne son avis sur les modalités d'organisation et sur les invitations.

Mme BEGNY se charge de préparer l'organisation de la distribution des invitations.

Sur le déroulement, pas de changement. La commission des fêtes propose la mise en place d'un tirage au sort parmi les lauréats des maisons fleuries pour offrir un lot supplémentaire (animation complémentaire de la soirée).

#### **Créances éteintes**

Le Maire revient sur la différence entre la mise en non-valeur (à la volonté du CM de supprimer les sommes) et les créances éteintes (décision de justice). Il informe le conseil que la trésorerie nous fait part de la nécessité de mettre en non-valeur une dette de 966,28 € qui court sur la période 2013 à 2016 (factures d'eau concernant deux foyers). Le conseil autorise la mise en non-valeur de ces sommes.

#### **Convention SEGILOG**

La convention avec les services de SEGILOG arrive à échéance. Il est proposé au conseil de renouveler ces services selon les mêmes modalités : Tarif : 7792 €/an sur une durée de trois ans.

#### **Questions diverses**

- M. LELARGE demande si les colis de Noël restent sur le même principe que l'an dernier. Il n'y a pas de changement prévu pour cette année.

- Mme PAILLARD questionne sur la nécessité d'installer un point lumineux entre la sortie du village en direction de Charleville et la nouvelle station (zone mal éclairée). Il ne semble pas nécessaire d'envisager des travaux de ce type pour le moment.

- M. GROUD demande où en est l'affaire des blaireaux aux ALLEUX. Le piègeur a tué cinq adultes. Les terriers sont rebouchés. Il est demandé à Guillaume QUEVAL de surveiller. Difficulté sur un versant de la route où il n'est pas possible de débroussailler pour une surveillance plus facile.

- M. GROUD souhaite avoir un retour des comptes-rendus de la 2C2A. Il interroge le maire sur l'augmentation des taxes foncières de l'intercommunalité. Benoit SINGLIT explique que l'augmentation de 0,4 points. Calculé en fonction de la fiscalité payée à la commune et à la l'interco. En fonction de l'effort fiscal, 200.000 € en plus à l'interco et 150.000 € reversés aux communes. Le risque était de perdre ces subventions.

- M. SINGLIT évoque un autre point : Mutualisation avec la ville de VOUZIERS. A partir du 01/01/2019 l'ensemble du personnel de la ville de VOUZIERS sera du personnel de la 2c2a ce qui représente environ 70 personnes avec un directeur commun 2c2a/ville de VOUZIERS. C'est une volonté de la ville de VOUZIERS de se rapprocher de la 2c2a qui permet de mutualiser les services. Demain un seul service avec deux personnes qui continuent même en période de congés payés. Et ce qui peut permettre d'attirer du personnel qualifié. On peut espérer une complémentarité entre ville et intercommunalité. L'opération devrait être financièrement gagnante. Cette mécanique financière va booster la DGF de l'interco.

- M. Fin demande si des informations peuvent être apportées concernant l'utilisation des locaux du collège. Le projet initial ne sera sûrement pas finalisé, plusieurs pistes sont explorées pour le moment. Le bâtiment salle de classe pourrait être réhabilité en cellule permettant d'accueillir des entreprises. Une étude est en cours par la 2C2A.

Prochain conseil municipal en 2019. La date sera fixée ultérieurement.

-----\*-----\*-----\*-----

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. La séance est levée à 21h55.